



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Le Ministre délégué  
chargé des Affaires européennes*

Paris, le 14 NOV. 2012

CABAEU/CBJ/N° D - 02075-12

Monsieur le Ministre, *M. Jean-Pierre*,

Je vous remercie de votre courrier relatif au Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), indiquant que vous avez été sollicité par les Restaurants du Cœur du Loiret. Je me permets de vous apporter les éléments de réponse suivants, qui vous donneront des indications sur la position de la France sur ce programme.

Dans le cadre des perspectives financières 2014-2020, la Commission européenne a proposé en juin 2011 une enveloppe de 2,5 milliards d'euros pour un nouveau programme d'aide aux plus démunis (PEAD). Elle a également proposé que ce programme soit désormais rattaché à la politique de cohésion et, plus particulièrement en son sein, au fonds social européen.

Le détail de ce que pourrait être ce nouveau programme d'aide aux plus démunis a été précisé dans une proposition législative présentée le 24 octobre dernier par la Commission européenne. Celle-ci propose d'établir un Fonds européen d'aide aux plus démunis. Contrairement au PEAD auquel il se substituerait dans la prochaine programmation financière 2014-2020, le fonds proposé irait au-delà de la distribution d'aide alimentaire. Il constituerait ainsi un instrument global assurant l'aide matérielle sous forme de denrées alimentaires, mais aussi de biens, destinés aux sans-abri et aux enfants en situation de privation matérielle. En complément de cette aide matérielle, il permettrait également des mesures d'accompagnement, visant la réinsertion sociale des plus démunis.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
Président de la Commission es Lois  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06

La négociation dans les enceintes européennes sur ce dossier s'annonce délicate. Si une majorité d'Etats membres, dont la France, appuient la reconduction d'un programme d'aide alimentaire aux plus démunis, certains Etats membres contestent le principe même d'un tel instrument.

La France, pour sa part, défend avec détermination le maintien d'un instrument indispensable de solidarité, doté de moyens substantiels, qui permette d'apporter une contribution significative à l'aide alimentaire dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. C'est ainsi qu'à l'issue d'une rencontre, le 9 novembre dernier, avec les responsables des Restos du cœur, le Président de la République a rappelé la force et la constance de l'engagement de la France en faveur d'une Europe plus solidaire, en particulier dans une période de crise. C'est également la position qu'il a défendue lors du Conseil européen des 22 et 23 novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Ben à toi*

*Bernard Cazeneuve*  
Bernard CAZENEUVE